



## ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 4 novembre 2014, le règlement suivant :

**RCA14-14011** : Règlement relatif aux bibliothèques de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au Bureau Accès Montréal situé au 405, avenue Ogilvy, du lundi au vendredi, aux heures normales de bureau. Le règlement peut également être consulté sur le site internet de la Ville à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/reglements](http://www.ville.montreal.qc.ca/reglements).

**PRENEZ EN OUTRE AVIS** que ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Le 11 novembre 2014

La secrétaire d'arrondissement,  
**Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.**

---

Publication :  
Progrès de Villeray/Parc-Extension, édition du 11 novembre 2014  
Journal de Saint-Michel, édition du 12 novembre 2014  
Nouvelles Parc-Extension, édition du 15 novembre 2014